



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E130715

VALABLE JUSQU'AU

17/06/2027

ÉDITÉ LE

07/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/01/1995

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 399 622 802 00011

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 6343496

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000010105704004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000010105704004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : SOCIETE ICAUNAISE DE MAINTENANCE ET DE SERVICES

2 BIS RUE DU PRE BRIFFOU
89230 MONTIGNY-LA-RESLE

Téléphone : 03 86 41 85 13

Fax :

Portable : 0677227566

Site Internet :

E-mail : michelbailly89@gmail.com

Responsabilité légale :

BAILLY MICHEL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE / COULON SANDRINE
GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	15/09/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	13/06/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	03/07/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	02/07/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	03/07/2023
o Poêle ou insert bois	03/07/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	02/07/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	15/09/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.